



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale de  
l'environnement,  
de l'aménagement et du  
logement  
Hauts-de-France

Unité départementale de  
l'Artois  
12 Avenue de Paris  
Entrée Asturies  
62400 BETHUNE

Affaire suivie par :  
Laurent VERSLYPE *vs*  
Tél : 03 21.63.69.29  
Fax : 03 21.01.57.26

Courriel : [laurent.verslype@developpement-durable.gouv.fr](mailto:laurent.verslype@developpement-durable.gouv.fr)

Le Directeur

à

COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS  
Service d'Application du Droit des Sols  
La Citadelle  
BP 10345  
62026 ARRAS CEDEX

-à l'attention de Madame Valérie LEROY -

Béthune, le 30 JUIN 2020

Vos réf. : Transmission du 17 mars 2020 reçue le 17 mars 2020.

Nos réf. : LV/CC EQUIPE B1 89-2020

Objet : Dossier PC 062 073 20 00001.

Demandeur : KLOOSTERBOER IMMOBIER ARRAS

pour : Construction de bureaux et d'entrepôts

Adresse du terrain : Rue du Fortin – ZAC ACTIPARC - 62580 BAILLEUL SIRE BERTHOULT.

Par transmission visée en référence, vous sollicitez notre avis sur la demande présentée par la société KLOOSTERBOER sur le territoire de la commune de BAILLEUL SIRE BERTHOULT, en vue de construction de bureaux et d'entrepôts.

### 1. Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

La société KLOOSTERBOER a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale unique relatif à son projet de plateforme logistique.

Les principales rubriques ICPE seront les rubriques 4735.1.a et 1511.2 pour lesquelles le site sera sous le régime respectivement de l'autorisation et de l'enregistrement.

L'instruction de cette demande est en cours.

### 2. Lignes électriques

La commune est concernée par la présence de lignes électriques exploitées par RTE GET ARTOIS – 41 avenue Ernest Macarez – 59300 Valenciennes, qui devra être consulté afin de vérifier la compatibilité du projet avec les servitudes afférentes à ces ouvrages.

### 3. Canalisations de transports de gaz, hydrocarbures ou produits chimiques

La commune de BAILLEUL SIRE BERTHOULT est traversée par une canalisation de gaz exploitée par GRT gaz mais les parcelles du projet ne sont pas impactées.

### 4. Risques miniers

La commune de BAILLEUL SIRE BERTHOULT n'est pas concernée par la présence de puits de mines.

- Cas des éventuelles pollutions d'origine industrielle :

De façon générale, les sites potentiellement pollués pour lesquels il y a une action de l'Etat peuvent être suivis sur le site Internet suivant : [basol.developpement-durable.gouv.fr](http://basol.developpement-durable.gouv.fr)

L'inventaire historique des anciens sites industriels et activités de services (BASIAS), réalisé par le Bureau de recherches géologiques et minières et publié par le Ministère de l'écologie et du développement durable, est disponible sur le site Internet suivant : <http://basias.brgm.fr>. Il peut être utile, pour le maître d'ouvrage, de se référer à cet inventaire pour l'orienter dans ses investigations potentielles.

Son utilisation appelle cependant quelques remarques :

- aussi exhaustif puisse-t-il être, il est néanmoins possible que d'anciens sites industriels n'y soient pas répertoriés. Cela signifie que le fait de ne pas trouver un site dans le fichier BASIAS n'implique en rien que ce site n'ait pas supporté dans le passé une activité polluante.
- a contrario, le fait de trouver un site dans BASIAS ne suppose pas nécessairement qu'il soit pollué du fait de l'activité industrielle qu'il a hébergée.

## 6. Enjeux environnementaux et paysagers (zone Natura 2000, sites inscrit ou classé, RNN, RNR, ZNIEFF...)

Les enjeux environnementaux et paysagers du lieu d'implantation du projet à prendre en compte sont consultables sur le site internet suivant:[pour les départements 02, 60, 80 : <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/27/synthese.map>, pour les départements 59, 62 : [http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/24/Nature\\_et\\_paysages.map](http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/24/Nature_et_paysages.map)]

La commune de BAILLEUL-SIRE-BERTHOULT est concernée par la présence de la ZNIEFF de type I « Forêt domaniale de Vimy, coteau boisé de Farbus et bois de l'Abîme ». Le lieu d'implantation du projet se situe hors du périmètre de cette zone.

Il conviendra de consulter la délégation territoriale de ARRAS de la DDT(M) sur ces thématiques.

## 7. Conclusion

Sous réserve de la prise en compte des éléments mentionnés ci-dessus, nous émettons un **avis favorable** à la demande.

P/Le Directeur, par délégation  
Le Chef de l'Unité Départementale de  
l'Artois,

Frédéric MODRZEJEWSKI.